COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 11 septembre (11/09/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillers Municipaux**.

Mme Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

03-11 Septembre 2014 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Mme ROLLET

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement temporaire d'activité suite aux nouveaux rythmes scolaires, qui existe au service animation de la collectivité, il conviendrait de créer un (ou des) emploi(s) non permanent(s) à temps (non) complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à (aux) emploi(s).

Monsieur le Maire propose d'inscrire au <u>Tableau des Emplois</u> annexé au budget du personnel.

RECU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 1 6 SEP. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Période	Nombre d'emploi		Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 15/09/2014 au 03/07/2015 (12 mois maximum sur 18 mois)	6	Adjoint d'animation vacataire	Animation sur le temps péri-scolaire.	9 heures

La rémunération de(s) (l')agent(s) vacataire(s) sera calculée sur la base d'un taux horaire brut de : 14 euros multiplié par le nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),

Accepte les propositions ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de (des) agent(s) nommé(s) dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité (ou établissement, communauté de communes...) aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 1 6 SEP. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme Moissac le 15 Septembre 2014 Le Maire.

(O)

ean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :